



hyssop

Prix de l'Entreprise Engagée SILMO 2024

CONTEXTE

Pour la seconde année consécutive, le SILMO lance son prix Entreprise Engagée !

Ouvert à tous les exposants, ce prix aura pour objet de distinguer une entreprise du secteur de l'optique pour sa contribution à la réduction de son impact environnemental et son optimisation de l'impact social. La volonté du SILMO est de provoquer une émulation plutôt qu'une compétition entre les entreprises. Bien sûr, un prix sera décerné, mais les dossiers de candidatures permettront également de collecter les bonnes pratiques des entreprises. Ces bonnes pratiques seront mises en avant pour inspirer toute la communauté.

Pour allier sa connaissance du secteur de l'optique avec l'expertise RSE d'un acteur reconnu, le SILMO s'est associé avec [l'agence RSE Hyssop](#), à la fois en charge de l'élaboration du cahier des charges du prix, et de l'évaluation des entreprises candidates en tant que tiers externe.

CANDIDATER AU PRIX

La candidature est ouverte gratuitement à toutes les entreprises exposant au SILMO pour l'édition 2024. Pour cette seconde édition du prix, elle s'adresse aux entreprises impliquées dans la fabrication des produits optiques (fabricants de matériaux, des montures, etc.).

Pour candidater, les entreprises doivent répondre au questionnaire en ligne via leur espace exposant. Afin de valider toute candidature, il est nécessaire de valider le questionnaire.

Pour les entreprises qui ont déjà participé en 2023 :

Vous pouvez bien entendu candidater de nouveau en enrichissant votre dossier par l'ajout de pièces justificatives, par de nouvelles actions, ou par la mise en place des recommandations qui vous ont été proposées l'année dernière par Hyssop.

Le prix engagé RSE est celui d'une démarche : nous favorisons le mouvement !

PRINCIPE DE NOTATION

Pour chaque question, une note est attribuée (y compris pour les questions facultatives).

Afin de justifier ses propos, l'entreprise a la possibilité (sans que cela soit une obligation) de fournir une preuve en pièce jointe pour les questions portant un astérisque* (les exemples de PJ acceptés sont communiqués pour chaque critère). Pour chacune de ces questions, un bonus est attribué si l'entreprise justifie ses propos à l'aide d'une preuve.

Les 10 entreprises obtenant le plus de points seront pré-sélectionnées pour le jury, en charge de sélectionner l'entreprise finaliste.

Les dossiers qui répondent à toutes les questions, avec un maximum de preuves, maximiseront donc leur chance d'être présélectionnées.

En répondant au questionnaire, l'entreprise s'engage à donner des informations justes.

CONFIDENTIALITÉ

L'équipe du SILMO, les évaluateurs, ainsi que les membres du jury sont tenus de respecter une absolue confidentialité sur les informations ou données communiquées par les entreprises candidates.

Seuls les évaluateurs ont accès aux documents transmis par les entreprises en PJ.

LE JURY

Le jury, indépendant, sera composé de professionnels de l'optique ainsi que d'experts RSE (consultants Hyssop).

Les membres du jury s'engagent tous à respecter un "code d'honneur" : ils ne peuvent pas évaluer le dossier d'une entreprise pour laquelle ils ont travaillé.

Il se réunira mi-septembre.

LES ÉTAPES DU CALENDRIER

- 1er août : Fermeture des candidatures
- 1er août - 10 septembre : Étude des dossiers & présélection des finalistes
- Mi-septembre : jury/sélection du gagnant
- Du 20 au 23 septembre : SILMO/Remise du prix